

QUEEN [Uk] Jazz (747 Pop BOOTLEG - 1978 Réédition 198?)



Bon, on commence à connaître les fantaisies du pseudo-label **747**

spécialisé dans le bootleg destroy (voir par exemple, pour rester sur **QUEEN**, [QUEEN \[Uk\] The Game \(747 Pop BOOTLEG\) 198?](#)). Ici, comme on n'a pas encore assez parlé de l'album *Jazz* de **QUEEN**¹, les andouilles pirates ont encore trafiqué n'importe quoi avec le son (on dirait une copie de copie) mais aussi avec les titres disposés n'importe comment, peut-être pour faire croire à une version spéciale de l'album. Autant parfois le concept de bootleg est franchement chouette (ils sont parfois même plus réussis que les originaux, souvent avant d'être repris par les artistes visés pour en faire un disque officiel !), autant là, c'est juste naze, bien que l'album, même avec un pareil manque de soin, reste sympa à écouter. Si vous la voyez dans les bacs et que vous prenez cette cassette, c'est vraiment parce que vous collectionnez tout de **QUEEN**. Mais c'est après tout une preuve de bon goût, continuez !

¹ ironie, voir [QUEEN \[Uk\] Jazz 12 '' \(Pathé Marconi / EMI - 1978\)](#) et [QUEEN \[Uk\] Jazz \(EMI / Parlophone - 1978 Réédition 1994\)](#).

P. S. : on adore **QUEEN** ici, voir [https://www.nawakulture.fr/index.php/rechercher?searchword=queen%20\[uk\]&searchphrase=exact\[uk\]&searchphrase=exact](https://www.nawakulture.fr/index.php/rechercher?searchword=queen%20[uk]&searchphrase=exact[uk]&searchphrase=exact).

© Nawakulture 1999-2016 - Dura lex, sed lex !

Les textes impies de cette auguste publication, tous signés de la main de Ged Ω, ci-devant archiviste du Chaos, sont déposés auprès des services juridiques de Satan lui-même, les utiliser sans autorisation du Ged-iteur vous exposerait à la honte et au mépris le plus absolu, voire à un grand coup de pompe dans le fion suivant votre situation géographique, vous avez été prévenus. Notez bien par ailleurs que le Ged-iteur, bien que belliqueux de nature et tout-à-fait imperméable aux opinions des uns et des autres, rappelle que les points de vue exprimés par les personnes interviewées n'engagent que leurs auteurs.